



Pour le retrait du projet ministériel d'évaluation des enseignants
Assemblée départementale intersyndicale de délégués d'école
(sous forme de RIS sur temps de classe)
Mercredi 30 novembre 9h à 12h Maison des syndicats de Créteil

La ministre de l'Education Nationale a décidé de consulter le Comité Technique Ministériel le 5 décembre pour pouvoir publier des décrets instaurant un nouveau mode d'évaluation des enseignants en lieu et place de l'inspection actuelle et les appliquer dès la rentrée de septembre 2017..

Les organisations syndicales des enseignants du premier degré du Val-de-Marne SNUDI-FO, CGT Educ'Action, SUD Education ont décidé d'en appeler à tous les collègues et d'organiser ensemble mercredi 30 novembre de 9h à 12h une assemblée départementale de délégués d'école (sous forme de RIS) pour exiger ensemble le retrait du projet ministériel d'évaluation des enseignants qui découle de PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

Quels que soient les points de vue des uns et des autres sur le système actuel d'inspection, c'est un fait, le projet ministériel (qui remet en place des dispositifs du décret Chatel contre lequel les enseignants du premier et du second degré ont fait grève avec succès) remet en cause gravement nos garanties statutaires, notre déroulement de carrière, notre indépendance professionnelle...

En conséquence, lors du CTM du 5 décembre, un vote CONTRE de l'ensemble de nos organisations est indispensable.

Si la Ministre ne retirait pas son projet, une mobilisation d'ensemble, premier et second degré, au niveau national pour obtenir le retrait des projets de décrets serait indispensable.

Afin de discuter des conséquences concrètes de ces projets de décret (mettant en application PPCR) pour notre statut particulier d'enseignant du premier degré et des initiatives indispensables à prendre pour en obtenir le retrait, les organisations syndicales SNUDI-FO, CGT Educ'Action, SUD Education invitent les collègues à participer massivement à cette assemblée commune en assurant la présence d'un ou plusieurs collègues du plus grand nombre d'écoles.

Comment participer à l'assemblée du mercredi 30 novembre ?

L'assemblée du mercredi 30 novembre est organisée sous la forme d'une **Réunion d'Information Syndicale sur temps de travail**. Pour y participer, **il suffit d'adresser à votre IEN le courrier au verso après l'avoir renseigné**, le plus tôt possible, en tout état de cause **au moins 48h à l'avance si vous avez classe mercredi 30 novembre**.

Rappelons que chaque enseignant du 1^{er} degré bénéficie de 9h d'information syndicale par année scolaire dont 3h peuvent être prises sur temps de classe. **Si vous n'avez pas classe le 30 novembre vous pourrez déduire ces 3h de vos obligations de service annualisées** (animation pédagogiques FOAD,...).

En cas de difficulté avec un IEN ou pour toute question, appelez les organisations syndicales qui organisent l'assemblée du mercredi 30 novembre.